

AVANT-PROPOS

Depuis 2011, l'enseignement de PSE remplace celui de la VSP (Vie sociale et Professionnelle). Le sujet de PSE à l'examen, se compose de deux parties indépendantes permettant d'évaluer les modules 1 à 3 pour l'une, et le module 4 pour l'autre.

Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules. Il n'est donc pas question de faire d'impasse, vous êtes évalués sur l'ensemble du programme !

La première partie comprend plusieurs questions indépendantes ou liées, permettant d'évaluer les capacités d'analyses et les connaissances à partir d'une situation professionnelle ou quotidienne.

La deuxième partie est composée de deux sous-parties :

- la première sur 8 points se base sur une situation professionnelle et des documents. Elle permet d'évaluer la capacité à analyser un risque professionnel.
- La deuxième sur 2 points évalue vos connaissances sur la conduite à tenir en cas d'urgence.

Il est important de savoir que le sujet de PSE est commun à tous les CAP. La situation professionnelle peut donc, ne pas être en lien avec votre future profession. Voilà pourquoi un éventail de risque professionnel est traité dans cet ouvrage, avec des situations professionnelles dans différents corps de métiers.

Maintenant que vous connaissez les objectifs, au travail !